

DA 497 – 19.12

CRÉDIT BRUT DE CHF 662'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 2E ÉTAPE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Dans une ville fortement urbanisée, l'aménagement d'espaces propices aux activités ludiques revêt une importance particulière ; jouer est un facteur important pour le développement des enfants.

Le 13 octobre 2009, le Conseil municipal de Vernier votait un crédit pour l'aménagement, la sécurisation et la mise au norme des places de jeux (DA 357 – 09.09). Suite à ce crédit, plusieurs places de jeux de conception ancienne ont été renouvelées, permettant aux enfants de jouer en toute sécurité. Ces installations n'ont donc pas besoin d'être remplacées aujourd'hui.

Les aires de jeux les plus récentes à cette époque étaient déjà aux normes EN – 1176 « Engins de jeux » et EN – 1177 « Revêtements de surfaces ». Elles n'ont pas eu besoin d'être remplacées et ont été maintenues jusqu'à ce jour. Les travaux d'entretien sur ces places de jeux sont aujourd'hui très importants et il convient de les rénover ou de les renouveler. Nous précisons que certaines ont plus de 16 ans d'âge.

Grâce aux contrôles annuels obligatoires selon la EN 1176 - 7, le service des Espaces verts planifie le renouvellement de chaque place de jeux en fonction de son état sur une période relativement longue. La durée de vie d'une place de jeux est d'environ quinze ans.

D'un point de vue des engagements financiers, il se justifie de soumettre des DA par tranche de 2 à 3 ans. En effet, et en premier lieu, les règles en matière d'amortissement impliquant de comptabiliser l'année de première utilisation, l'amortissement débiterait alors que certaines installations devraient déjà être revues. Par ailleurs, il est raisonnable de laisser la possibilité de réexaminer dans deux ou trois ans, par exemple, des changements en matière d'aménagement du territoire (nouvelles aires de jeux à proximité en raison de nouvelles constructions, par exemple).

Pour cette raison, les demandes de crédits destinés au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux sont présentées en trois étapes.

Le 15 mai 2018, le Conseil municipale de Vernier votait un crédit pour le renouvellement et la sécurisation des places de jeux – 1^{ère} étape (DA 318 A – 18.05) pour des travaux durant les années 2018 et 2019.

Par esprit de transparence, il est indiqué dans le tableau ci-après l'ensemble des places de jeux de la Ville de Vernier. Il est ainsi possible de voir simplement l'année prévue pour la rénovation ou le renouvellement de ces dernières. Les installations non concernées par la présente DA y figurent également.

PLACE DE JEUX:	Construction	Renovation	Renouvellement
DA 318 -18.04 - 1ère étape			
Ecole de Châtelaine	2002		2019
EVE du Lignon	2002		2019
Ecole de Poussy	récupération		2021
DA présentée - 2ème étape			
EVE du Lignon - zone des bébés			2020
Ecole des Libellules (moyenne)	2005	2020	
Ecole d'Aire	2009	2021	
Parc du Lignon	2001		2021
Ecole Avanchet-Salève	2013		2021
Ecole du Village	2002	2022	
Ecole Bourquin	2010	2022	
Groupe scolaire du Lignon	2005		2022
Jardin Robinson du Lignon	2010		2022
Prochaine DA - 3ème étape (renouvellement 2023 -2024)			
EVE Bourquin	2010		2023
Tennis d'Aire	2002		2023
Piscine du Lignon	2011		2023
Ecole Avanchet-Jura (moyenne)	2010		2023
Parc Chauvet-Lullin (2-8 ans)	2009		2024
Tennis de Vernier	2013	2024	
Place de Châtelaine	2010		2024
Crèche des Avanchets	2008		2024
Autres places de jeux communales			
Ecole des Ranches (élémentaire)	2015		10+
Ecole des Ranches (moyenne)	2015		10+
Parc Chauvet-Lullin (6-14 ans)	2009		10
Ecole de Vernier-place	2011		10+
Parc de l'Esplanade	2007	Projet de réaménagement global	
Parc de l'Étang	2002	Projet de réaménagement global	
Ecole de Balexert	2012		10+
Parc de Balexert	2010		10+
Ecole des Libellules (élémentaire)	2017		10+
Parc des Libellules	2015		10+
Ecole Avanchet-Jura (élémentaire)	2011		10
EVE des Avanchets	2013		10

Pour éviter des coûts conséquents, une rénovation importante est parfois suffisante. Dans ce cas, les panneaux des planchers les plus usagés sont remplacés et une nouvelle couche amortissante en EPDM

est coulée sur la zone existante. La durée de vie des installations est ainsi prolongée, tout en garantissant la sécurité.

Lorsque la structure est trop usée, il faut envisager le remplacement de l'aire de jeux. Le nouvel aménagement doit prendre en compte une multitude de paramètres interdépendants, tels que le type de place, le lieu, le public visé (âge), la capacité d'accueil recherchée, l'exposition, la topographie ou l'investissement à disposition. Les matériaux utilisés et les jeux pour ces aménagements devront être bien choisis dès la conception, afin que les frais d'entretien soient aussi modiques que possible et l'aire de jeux durable.

En fonction de ces critères, le service des Espaces verts préparera un cahier des charges très précis pour chaque emplacement. Des propositions d'aménagements, en fonction de ces critères, seront alors demandées aux entreprises spécialisées sous forme de soumission concours. Cette manière de procéder, ayant fait ses preuves lors des précédents renouvellement de places de jeux, présente l'avantage de pouvoir présenter plusieurs projets lors de consultations participatives. Les utilisateurs locaux : les écoles, les EVE ou les associations de quartier seront ainsi consultés avant la création de nouvelles places de jeux.

Lors de la consultation des éducatrices de l'EVE du Lignon pour le renouvellement des jeux, il est apparu que la zone pour les bébés n'était pas adaptée pour l'âge des nourrissons. La direction de l'institution avait installé provisoirement des barrières pour éviter que les enfants plus grands ne bousculent les plus petits rampant sur les dalles de béton. Un projet de réaménagement global a donc été réalisé. Pour respecter l'enveloppe budgétaire, seul le remplacement de jeux a été entrepris en 2019. L'aménagement de la zone des bébés a donc été ajoutée dans la présente DA.

Budget :

Travaux 2020 :

EVE du Lignon : aménagement de la zone des bébés	CHF	70'000.00
École des Libellules : rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	CHF	70'000.00

Travaux 2021 :

École d'Aire : rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	CHF	55'000.00
Parc du Lignon : renouvellement de la place de jeux	CHF	110'000.00
École d'Avanchets-Salève : renouvellement des jeux du préau	CHF	95'000.00

Travaux 2022 :

École du Village : rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	CHF	45'000.00
École Bourquin : rénovation des jeux et nouvelle couche amortissante	CHF	50'000.00
Groupe scolaire du Lignon : renouvellement des jeux du préau	CHF	122'000.00
Jardin robinson du Lignon : renouvellement de la place de jeux	CHF	45'000.00

Total TTC :	CHF	662'000.00
--------------------	------------	-------------------

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
33	Amortissements du patrimoine administratif	66'200.00
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	4'500.00
TOTAL		70'700.00

Le montant demandé dans la présente délibération correspond à celui inscrit dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) dans le cadre du budget 2020.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Pierre RONGET
Conseiller administratif

Vernier, le 9 décembre 2019

DA 497 – 19.12

Délibération du Conseil municipal de Vernier

relative à un

CRÉDIT BRUT DE CHF 662'000.00 DESTINÉ AU RENOUELEMENT ET À LA SÉCURISATION DES PLACES DE JEUX - 2E ÉTAPE

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu la volonté de la Ville de Vernier de renouveler et sécuriser ses places de jeux ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le rapport de la commission du génie civil et des équipements du ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF TTC 662'000.00 destiné à financer les travaux nécessaires au renouvellement et à la sécurisation des places de jeux ;
- 2 de comptabiliser la dépense nette de CHF TTC 662'000.00 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Vernier, dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir la dépense nette de CHF 662'000.00 au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 34.33 dès la fin des travaux, estimée à 2022.

